



urps

Grand Est

Masseurs
Kinésithérapeutes

2023

RAPPORT
D'ACTIVITÉS
ET FINANCIER

“

Représenter les intérêts de la profession auprès des instances gouvernementales et des divers intervenants du système de santé.

Encourager l'excellence des soins, promouvoir la formation continue et soutenir la recherche en kinésithérapie.

Offrir un espace de dialogue pour les kinésithérapeutes de la région, facilitant le partage des meilleures pratiques.

Collaborer pour rehausser la qualité des soins.

”





SOMMAIRE

- **EDITO DE LA PRÉSIDENCE - PAGE 4 ET 5**
- **MOT DU SECRETAIRE GENERAL -PAGE 6**
- **ROLES ET MISSIONS DE L'URPS MK GE -PAGE 7**
- **ORGANIGRAMME -PAGE 8 ET 9**
- **LES FAITS MARQUANTS -PAGE 10 ET 13**
- **EXPÉRIMENTATION E-MEUSE- PAGE 14**
- **KINÉGARDE-PAGE 15**
- **CTS - PAGE 16**
- **CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES - PAGE 17**
- **PARTENARIATS - PAGE 18**
- **BILAN FINANCIER - PAGE 19 ET 20**
- **RÉUNIONS 2023 -PAGE 21 ET 22**
- **PRIX DES MÉMOIRES- PAGE 23**
- **GLOSSAIRE -PAGE 24**

EDITO DE LA PRÉSIDENTE

En 2022 nous avons œuvré afin de finaliser la création d'un outil de coordination : **l'annuaire des masseurs kinésithérapeutes du Grand Est**.

Un défi de taille qui entre dans la lignée de l'axe 2 du PRS "Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité".

Aussi, ce travail de « fourmi » se poursuit en 2023 et ce, durant les années à venir...



Corinne FRICHE - Présidente

L'annuaire : c'est un outil très utile à tous !

En premier lieu, pour vous, MK du Grand Est, à la recherche d'un autre MK exerçant une spécificité que vous ne possédez pas, vous ne perdrez plus de temps à chercher autour de vous !

Mais aussi pour tout établissement de santé pour une sortie d'hospitalisation, pour toute HAD cherchant un MK au domicile du patient, pour toute CPTS voulant mettre en place une action de son plan de santé, pour toute CPAM dans le cadre des différents PRADO, pour tout DAC souhaitant qu'un MK participe à la prise en charge d'un patient en situation dite complexe, pour tout MK voulant s'impliquer dans l'ETP de pathologies chroniques...etc.

Les exemples sont nombreux et ne peuvent être tous listés ici !

L'évolution de notre métier va de plus en plus vers un **exercice coordonné** et de façon à l'optimiser en pluri professionnalité, nous devons ainsi trouver un moyen de faire savoir toutes nos compétences professionnelles, via cet annuaire mais pas que, il existe aussi les messageries dites sécurisées, l'outil **PARCEO** que les MK devront s'approprier afin de communiquer plus facilement et plus rapidement entre PS et professionnels du monde médicosocial, le ROR que les hôpitaux et cliniques privées utilisent entre eux, le monde libéral devra y participer aussi et notre annuaire sera un outil privilégié !

Alors, lors de **nos newsletters bi mensuelles**, nous continuerons à vous solliciter à remplir le questionnaire de cet outil ou à modifier les informations que certains d'entre vous ont renseignées et je les en remercie vivement !



Vérifiez vos données et enregistrez-vous!

« Comment répondre à la problématique de la prise en charge des soins de Masso-kinésithérapie à domicile ? »

Le télé soin / le télé suivi est sans doute une possible solution parmi d'autres à cette problématique. L'URPS MK GE a répondu à **l'appel d'offres « téléconsultation » lancé par e-Meuse santé** et a été retenue sur le **mode organisationnel en téléconsultation**.

À travers des cas d'usage, l'expérimentation évaluera **la pertinence de l'utilisation du télésoin** et de son mode organisationnel pour répondre à la problématique de la prise en charge des soins de Masso kinésithérapie à domicile.

Sur une période d'un an, neuf kinésithérapeutes répartis sur trois départements : Meuse, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle vont tenter de répondre à cette problématique, en **utilisant des outils numériques de télé soin/ télé suivi / téléconsultation mis à leur disposition**.

Le but premier est bien sûr de ne pas « abandonner » un patient qui recherche désespérément un MK à domicile mais, qui hélas pour celui-ci, est déjà débordé et n'a pas assez de temps pour les trajets ou les défauts de possibilité de stationnement en ville...

Par ce moyen, nous espérons aussi que le MK prendra en charge ce patient en sachant qu'il pourra **aménager ses horaires pour le suivre en visio** après avoir effectué sa première séance et son BDK au domicile ; et/ou **alléger son planning** de rendez-vous au cabinet si le cas d'un patient vu en première intention au cabinet mais permettant un possible télé suivi ; **libérant ainsi d'autres plages horaires pour d'autres patients ?**

Tout est possible du moment que cela vous facilite votre travail... !

En 2023, nous avons aussi souhaité **le déploiement de formations** telles que la défense personnelle face à l'agressivité verbale mais aussi physique des patients ; cela peut surprendre certains d'entre vous mais nous avons de plus en plus de doléances de votre part face à ce problème croissant en intensité ; aussi l'URPS souhaite vous donner des outils pratiques pour vous en prémunir...cela fait partie des volets de la santé des professionnels de santé ! A poursuivre sur 2024 ...

Nous avons essayé aussi de vous proposer des **formations et des mises à jour aux gestes d'urgence** ; nous n'avons eu que trop peu d'inscriptions qui nous ont poussé à reporter cette idée mais nous ne renonçons pas !

Notre but est de poursuivre cet axe de formations avec d'autres thèmes comme **l'ETP, l'entretien motivationnel, les prescriptions de substituts nicotiniques...**etc.

Vos élus ont des idées mais il nous faut maintenant en trouver le financement pour que vous puissiez en profiter avec un zéro à charge.

Notre tâche aussi consiste à **vous convaincre de l'intérêt pour la profession et pour vous-même de vous investir dans l'exercice coordonné**, soit en adhérant aux ESP, aux CPTS et / ou dans des projets de MSP afin de vous ouvrir d'autres perspectives hors de nos cabinets et de notre convention stricte.

En conclusion, c'est **ensemble** que nous pouvons **renforcer la qualité des soins** et l'importance de notre rôle dans le système de santé.

Continuons à nous soutenir mutuellement, à partager nos connaissances et à innover pour le bien-être de nos patients.

Votre participation active est essentielle pour bâtir l'avenir de la kinésithérapie. Merci à tous pour votre confiance et votre dévouement.

Corinne FRICHE, Présidente de l'URPS MK GE

BENJAMIN MARCHAND, SECRETAIRE GENERAL DE L'URPS MK GE

L'année 2023 fut marquée par le triste bilan que 6 millions de Français, dont 600 000 sont en affection de longue durée (ALD), n'ont pas de médecin traitant.

La **proposition de loi** présentée par la députée Stéphanie RIST portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé adopté le 10 mai 2023 **permet aux usagers du système de santé d'accéder directement à un professionnel de santé Masseur-kinésithérapeute.**

Cette loi, promulguée le 19 mai 2023, a deux objectifs : **lutter contre les déserts médicaux et améliorer l'accès aux soins.**

Cette reconnaissance de la place du masseur-kinésithérapeute comme maillon essentiel à l'amélioration du système de santé permet de réaffirmer nos compétences. En effet, il n'est pas question de nouveaux actes ou de nouvelles compétences, mais plutôt de **la reconnaissance de notre capacité à prendre en charge ou à réorienter nos patients** en fonction de la situation du patient dans le cadre d'un parcours de soins de qualité et pluriprofessionnel.



Nous regrettons tout de même le manque d'ambition de la loi qui ne permet cet accès direct qu'aux confrères exerçant en établissement sanitaire, social ou médico-social ou au sein d'équipe de soins primaires, de centre ou de maison de santé.

La proposition de loi prévoyait initialement son application aux confrères engagés dans l'exercice coordonné aux seins de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), comme le préconisait le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de février 2022.

Ce qui aurait renforcé davantage l'amélioration de l'accès aux soins. Nous espérons qu'une évolution législative permettra rapidement la montée en puissance de l'accès direct et ainsi une amélioration de la prise en charge de patient dans un parcours de soins pluriprofessionnels.

L'avenant 7 à la convention nationale signé le 13 juillet 2023 entre l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie, l'Union Nationale des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie et les syndicats représentatifs de la profession a permis d'intégrer dans la convention l'accès direct. Elle a ainsi déterminé ses modalités de recours et d'applications.

L'accès direct, comment faire ?

En pratique, vous souhaitez réaliser des actes en accès direct ?

Il faut que vous exerciez dans les structures de soins et d'exercice coordonné suivantes :

- Établissements de santé (publics, privés ou privés d'intérêt collectif)
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- MSP/ESP/ESS

Dans votre logiciel de facturation, vous devez renseigner votre numéro d'identification de professionnel de santé (N°ADELI) dans la case « prescripteur ». Comme vous n'avez pas besoin de prescription préalable, vous n'avez pas besoin de scanner de document.

Si aucun diagnostic médical n'a été préalablement posé, vous ne pouvez pas réaliser plus de 8 séances. Si le patient a eu un diagnostic médical préalable, les règles normales de facturation s'appliquent.

A l'issue de la prise en charge, pensez à communiquer une synthèse de vos soins au médecin traitant ainsi qu'au patient. Il est important de vous saisir de cette possibilité, cela permettra de montrer notre implication dans l'exercice coordonné ainsi que notre importance dans le système de santé.

RÔLES ET MISSIONS

ORGANISER L'OFFRE DE SANTÉ AU NIVEAU RÉGIONAL

Les Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux sont représentés au sein de l'Union Régionale des Professionnels de Santé du Grand-Est (URPS MK GE).

Cette association a pour mission de **valoriser la profession des Masseurs-Kinésithérapeutes** au sein du domaine de la santé, notamment auprès des diverses institutions.

L'URPS représente l'ensemble des MK libéraux au niveau régional, dialogue avec l'agence régionale de santé (ARS), participe à l'organisation des soins sur le territoire.

L'URPS MK GE contribue à l'organisation et à **l'évolution de l'offre de santé**, et peut conclure des contrats avec les ARS.

Les membres de l'URPS MK GE sont des professionnels de santé libéraux en exercice. Ils sont élus pour une période de cinq ans. Les membres de l'URPS ont été renouvelés pour la dernière fois en juin 2021.

L'URPS MK participe :



- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

ORIGINE ET ROLES



Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs Kinésithérapeutes du Grand Est (URPS MK GE) participe également à l'élaboration du projet régional de santé (PRS).

Acteur de la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé "Ma santé 2022", en accompagnant notamment la création et le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Menant différentes actions dans le domaine des soins, dans l'éducation thérapeutique du patient (ETP), notre URPS œuvre également dans la promotion de la santé.

Sa mission principale est de défendre les intérêts professionnels des kinésithérapeutes, de promouvoir l'excellence des soins.

L'URPS organise également des formations et des événements pour ses membres, et joue un rôle de médiateur entre les kinésithérapeutes, les autres professionnels de santé, et les pouvoirs publics.

ELUS URPS MK GE

NOTRE ORGANIGRAMME AU 31/12/2023



**CHAQUE DÉPARTEMENT EST
REPRÉSENTÉ EN SON SEIN
PAR L'ENSEMBLE DE
L'ASSEMBLÉE :**

LES AUTRES ÉLUS QUI COMPOSENT L'URPS :

ALSACE

FRANÇOIS ADRIEN MUTEL - DÉP.67
LUDOVIC BRAYÉ - DÉP.68
RÉMY GASSER - DÉP.68

CHAMPAGNE ARDENNE

CLAIRE BERNIER - DÉP.51
PHILIPPE LAFLEUR - DÉP.51

LORRAINE

FRÉDÉRIC MOMPEURT - DÉP.54
CÉLINE CHEBAL-RAIZER - DÉP.88
CLÉMENT ANDRIEUX - DÉP.88
ROMAIN CHRISTOPHE - DÉP.57
BERNADETTE OTTO-KRIER - DÉP.57
CATHY DI BATTISTA - DÉP.57.

LES MEMBRES DU BUREAU



CORINNE FRICHE
PRÉSIDENTE
DÉP.54



BENJAMIN MARCHAND
SECRETARE GENERAL
DÉP.08



CYRILLE ANTOINE
TRESORIER
DÉP.55



SEBASTIEN LE COSSEC
VICE PRESIDENT
DÉP.67



BRAHEM MESSAOUI
TRESORIER ADJOINT
DÉP.08



DOMINIQUE HUGELE CHARREL
VICE PRESIDENT ALSACE
DÉP.68



F-R VERNEL
VICE PRESIDENT
CHAMPAGNE ARDENNE
DÉP.10



NICOLAS ODABACHIAN
VICE PRESIDENT
LORRAINE
DÉP.57



NOS COLLABORATRICES



2 SALARIÉES

Claire CORTI et Charline PERRIN

Elles soutiennent les élus dans leurs missions, assurent la gestion administrative et comptable de l'URPS, et aident les élus dans la communication ainsi que dans le développement de projets.





LES FAITS MARQUANTS

FORMATION DÉFENSE PERSONNELLE

FINANCÉE ENTIÈREMENT PAR VOTRE URPS



10

DATES

112

PARTICIPANTS
MK

100%

TAUX DE
SATISFACTION

La formation « défense personnelle » est animée par Patrice RENAULD, juriste, mais aussi enseignant des systèmes martiaux depuis plus de 25 ans sous forme de cours, de stages et de coaching.

Il aborde la défense personnelle dans une approche globale et contextuelle.

La formation proposée a été créée spécialement pour répondre aux besoins spécifiques rencontrés par les MK dans leur cabinet et à domicile.

Patrice RENAULD - Formateur

Comment faire face à une agression téléphonique, verbale, ou encore physique (au quotidien, au cabinet ou même à domicile). Comment anticiper les mauvaises réactions de vos patients ?

Cette formation comprend une partie théorique :

- Définir les types de violences rencontrées par le MK en cabinet et à domicile
- Étudier les réponses envisageables avec une proposition de schémas réactifs personnalisables par chacun
- Maîtriser les outils pour prévenir les agressions et les gérer lorsqu'elles se présentent

Une partie pratique avec :

- L'étude et l'application de protocoles spécialement conçus pour les masseurs kinésithérapeutes afin de les aider à gérer les agressions verbales et physiques, y compris les situations de prédation.
- La pratique de techniques de défense personnelle restituables par toutes et par tous, pour se protéger et se mettre en sécurité.
- La pratique de techniques de défense personnelle pour faire face aux agressions sexuelles.

Cette formation est également l'occasion d'échanger sur les situations difficiles vécues sur le terrain et de trouver des réponses à vos questions.

Poursuite de cette formation en 2024





2023 : L'URPS MK se réinvente !

Nouveau Site Internet pour les Masseurs Kinésithérapeutes



En 2023, nous avons été ravis de vous annoncer le lancement de notre nouveau site internet, conçu pour mieux répondre à vos besoins et vous offrir une expérience en ligne enrichie.

Fruit de plusieurs mois de travail et de collaboration, ce site, dédié aux masseurs kinésithérapeutes du Grand Est, se veut une plateforme moderne et intuitive, regroupant toutes les informations essentielles en un seul endroit !

Parmi les nouveautés, vous trouverez :

- **Une interface conviviale** : plus facile à naviguer.
- **Un espace dédié aux actualités** : pour vous permettre de rester informés.
- **Un accès à des outils spécialement dédiés aux masseurs kinésithérapeutes** : création de l'annuaire, service de petites annonces en ligne, etc...

Nous avons conçu ce site avec l'ambition de **renforcer les liens avec les masseurs kinésithérapeutes** et de soutenir chacun d'entre vous dans l'exercice de votre métier.

Nous vous invitons à le découvrir et à explorer les nombreuses fonctionnalités.

Ce site est le vôtre, et nous sommes impatients de voir comment il pourra renforcer notre communauté et soutenir votre travail au quotidien. <https://urpsmk.fr/>



KinéAnnuR

L'annuaire en ligne

Grand Est

EN RÉPONSE AUX NOMBREUSES
SOLLICITATIONS DES USAGERS, CONFRÈRES ET
AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, L'URPS
MK GE A RÉNOVÉ SON SITE INTERNET ET MIS
EN PLACE UN ANNUAIRE DES MASSEURS-
KINÉSITHÉRAPEUTES LIBÉRAUX DU GRAND EST.

CHAQUE MK LIBÉRAL PEUT Y INDIQUER SES
PRATIQUES SPÉCIFIQUES.

L'OBJECTIF DE CET ANNUAIRE EST
D'AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE DE
SOINS POUR TOUS LES DEMANDEURS, QU'ILS
SOIENT PROFESSIONNELS OU PATIENTS!



**Vérifiez vos données
et enregistrez-vous!**



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FORMATION AU SEVRAGE TABAGIQUE (FAST)

Le projet collaboratif est soutenu par l'Université de Lorraine et financé par l'ARS Grand Est.



FORMATION AU SEVRAGE TABAGIQUE (FAST)

EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE, FINANCÉE PAR L'ARS GE

La **Formation Au Sevrage Tabagique (FAST)** mise à disposition par l'Université de Lorraine et financée par l'ARS Grand Est, propose aux professionnels un **parcours pédagogique personnalisé et des outils** pratiques pour l'**accompagnement à l'arrêt de la consommation de tabac** de leurs patients.

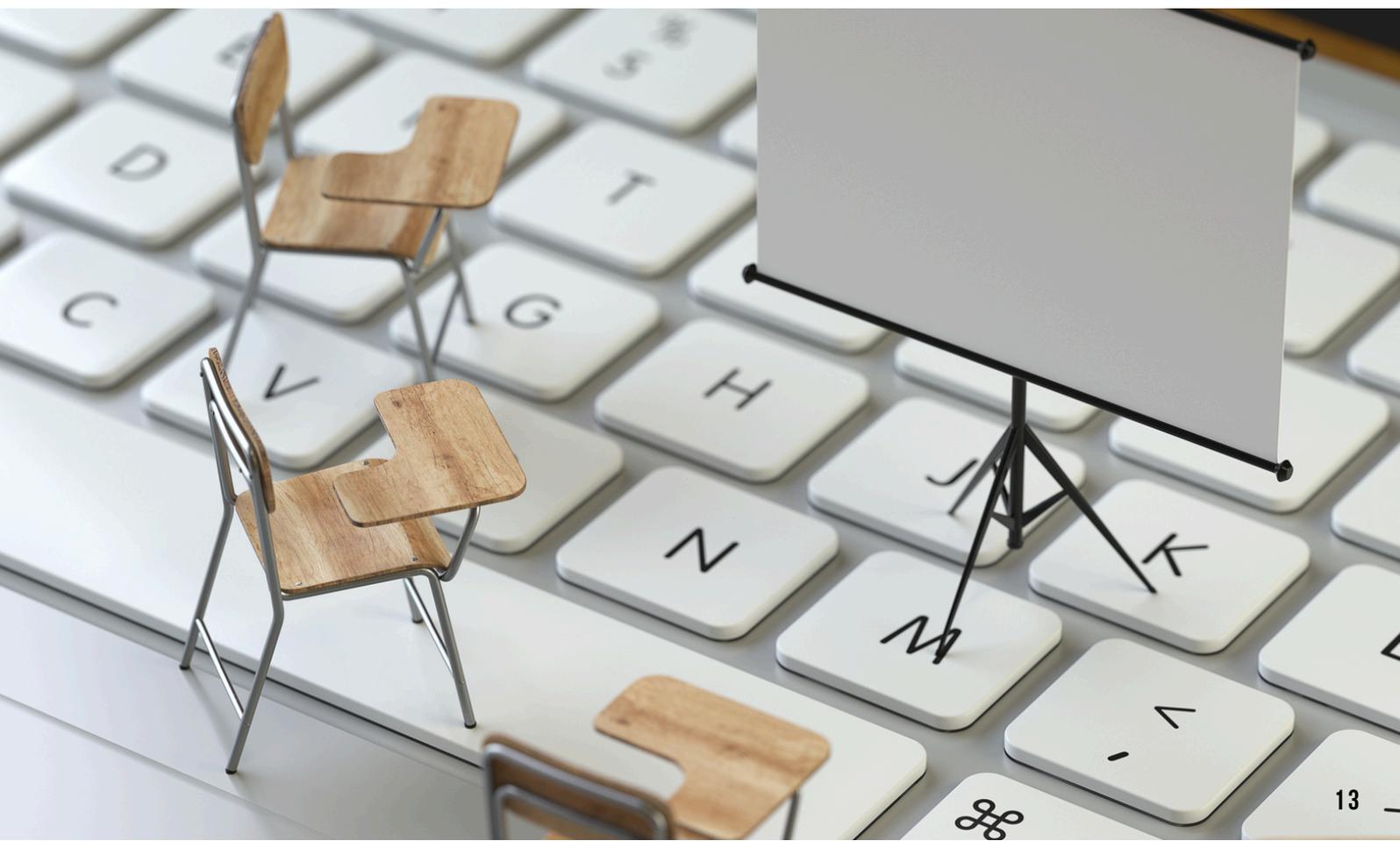
Comment se déroule la formation ?

Gratuite, cette formation d'une durée totale de 3h peut être arrêtée et reprise à tout moment, pour s'adapter à votre emploi du temps.

La construction collaborative de ce projet a rassemblé des experts et professionnels régionaux pour créer un parcours pédagogique composé de vidéos, de quiz, d'illustrations et d'interventions d'experts, adaptés aux besoins spécifiques de votre profession.

Cette formation est aussi proposée en formation initiale aux futurs professionnels de santé.

Plus d'informations





EXPÉRIMENTATION E-MEUSE

FINANCÉE PAR LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE



L'URPS a répondu à un appel à expérimentation auprès d'e-Meuse, et le lot organisationnel 3 a été retenu.

Le but de cette expérimentation est de :

- Mettre en place **une expérimentation** concernant la **téléconsultation** ;
- **Répondre à une problématique** concernant la prise en charge **des soins à domicile** en utilisant la **téléconsultation** ;
- Intensifier le nombre de séances à domicile.

E-Meuse a décidé de financer le recrutement de 3 masseurs kinésithérapeutes dans les départements 52, 55 et 54, soit un total de 9 MK.

Cette expérimentation à petite échelle a pour but d'analyser en profondeur la pertinence de la prise en charge des soins à domicile par téléconsultation.

L'expérimentation durera 1 an et demi, avec un budget de **37 000 €**.

Objectifs de l'expérimentation :

- Utiliser le télésoin en masso-kinésithérapie pour répondre à la problématique de la prise en charge à domicile.
- Valider l'efficacité du télésoin (télésuivi) en kinésithérapie pour les soins à domicile.
- Tester des modèles organisationnels innovants de pratique de la téléconsultation.
- Comparer différentes solutions de télésoin.

L'expérimentation vise à résoudre la problématique des soins de kinésithérapie à domicile et à améliorer la fréquence hebdomadaire des prises en charge grâce au **télésoin**.

Il est nécessaire de disposer d'un **outil de téléconsultation** permettant au MK de réaliser ses séances, ainsi que d'outils de rééducation connectés pour assurer le suivi des exercices à domicile.

Cette expérimentation permettra de récolter diverses données telles que les inconvénients, les avantages, les freins, les plus, les divers ressentis (patients, MK, aidants...).

En suivra une synthèse et conclusion de l'expérimentation (juin 2025).





**Besoin de rééducation
respiratoire ?**

**Vous cherchez un masseur
kinésithérapeute de garde les
weekends et jours fériés ?**



KINEGARDE REPIRATOIRE GRAND EST



FINANCÉE PAR L'ARS GRAND EST PAR UN FOND FIR EN 2023

Votre dispositif KinéGarde respiratoire en Grand Est a pris un nouveau virage en 2023 !

La prise en charge de patients adultes en plus de celles des enfants.

Missions :

- Poursuivre l'organisation de la continuité des soins et la prise en charge des urgences respiratoires des enfants ayant des problèmes respiratoires mais aussi des adultes souffrant d'infections respiratoires aiguës ou chroniques.
- Augmenter notre communauté de MK volontaires s'engageant dans ce dispositif pour veiller à la qualité des prises en charge de nos patients ET afin d'éviter le plus possible le passage aux urgences, mais aussi une prise en charge immédiate en sortie d'hospitalisation.



**Consultez les
statistiques en ligne**

PARTICIPATION ACTIVE DE VOS ÉLUS URPS AUX CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ DU GRAND EST



Un **Conseil territorial de santé** a été installé dans chacun des 10 territoires de démocratie sanitaire.

Le « Ségur de la santé », lancé le 25 mai 2020 par le 1er Ministre, est venu renforcer les instances de démocratie en santé.

Les 4 piliers :

- Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent;
- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins;
- Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes;
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires, au service des usagers.

Les missions des instances de démocratie sanitaire ont été renforcées par les Conseils Territoriaux de Santé (CTS).

Le CTS, instance consultative composée de 50 membres, participe à l'élaboration du diagnostic territorial et contribue à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé.

Le CTS peut également soumettre des propositions au directeur général de l'ARS pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire.

Depuis 2023, l'URPS a été sollicitée et à intégrer les CTS déployés dans chaque département.

En Grand Est, les nouveaux CTS ont été instaurés au niveau départemental pour renforcer la concertation entre tous les partenaires (usagers, élus, professionnels de santé, institutions) sur les projets de santé.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des Conseils nationaux de refondation (CNR) et coïncide avec l'élaboration du nouveau Schéma régional de santé (SRS) 2023-2028.

CONTROLE DE LA COUR DES COMPTES

Depuis leur création par la loi en 2009, les URPS concernent 10 professions de santé conventionnées avec l'Assurance maladie exerçant à titre libéral :médecins, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, pédicures podologues, biologistes, sages-femmes et orthoptistes).

Le contrôle de la Cour a porté sur un échantillon de 25 des 168 unions existantes, représentant 9 professions et situées dans 11 régions ou collectivités.

Notre URPS a été l'un des organismes audités par la Cour des Comptes de Paris sur la période de 2018 à 2022.

D'autres URPS, ainsi que des CPAM et des ARS, ont également fait l'objet de contrôles.

Dans un premier temps, divers documents des années précédentes ont été demandés. Par la suite, des entretiens entre la Cour et notre URPS ont eu lieu pour répondre aux questions des commissaires. Ces échanges ont permis à la Cour des Comptes d'élaborer un "rapport d'observations" global concernant toutes les URPS auditées.

Nous avons eu un mois pour formuler nos réponses. L'objectif de ce rapport est d'harmoniser le fonctionnement de toutes les URPS en France.

Ce rapport comprend des recommandations et des réserves, car il est important de noter que la Cour des Comptes a un rôle consultatif. Son but est d'identifier des améliorations et de faire évoluer la réglementation des URPS.

Le rapport final nous permettra de corriger certaines anomalies si elles sont détectées et de faire progresser notre URPS.

Consultez le
rapport



“ UNE PRATIQUE VERTUEUSE ”

L'objectif de ce contrôle est d'identifier des améliorations et de faire évoluer la réglementation des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS).

En ce qui concerne notre URPS, nous avons démontré une gestion financière exemplaire, une rigueur dans les comptes-rendus, et nous accomplissons de nombreuses missions.

Il est particulièrement notable que notre URPS se classe parmi les plus actives, aux côtés des infirmiers et des médecins.

Control

PARTENARIAT SPL ET SOPHYA

La SPL est une association à but non lucratif, apolitique et non syndicale dont la mission première est de promouvoir la pratique basée sur les preuves en Kinésithérapie.

La SPL et l'URPS œuvrent dans une logique de promotion d'une pratique raisonnée de la Masso kinésithérapie basée sur les preuves scientifiques dans des enjeux actuels de santé publique.

Nos deux associations coorganisent chaque année un évènement qui répond à une problématique de santé publique éclairée par la preuve scientifique.

Les thèmes et les conférenciers sont définis conjointement.

La Société de Physiothérapie de Lorraine (SPL) est une association scientifique (loi 1901) en Kinésithérapie qui a pour buts :

- D'organiser des conférences scientifiques et des moments d'échange entre professionnels et étudiants en santé en Lorraine;
- De promouvoir la pratique clinique basée sur les preuves en Kinésithérapie;
- De promouvoir la recherche en Kinésithérapie.



Société de Physiothérapie d'Alsace (SoPhyA) est une association de droit local (Alsace-Moselle).

La SoPhyA a pour but de regrouper des kinésithérapeutes et des rééducateurs dans un réseau territorial de professionnels de santé.

Objectifs :

échanger, partager des connaissances et se tenir informé des actualités concernant notre profession.

La SoPhyA a pour vocation de regrouper des kinésithérapeutes et des physiothérapeutes dans un réseau territorial de professionnels de santé.



BILAN FINANCIER 2023

Charges d'exploitation 2022

271 900€

Personnel / Charges sociales

80 547€

CURPS : contribution URPS

271 739€

Résultat

31 167€

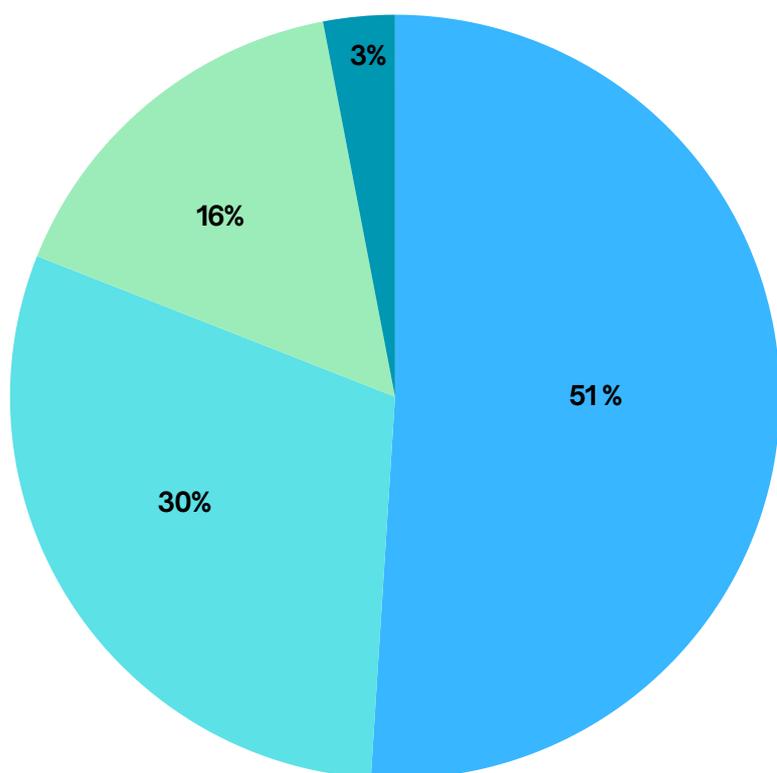
L'URPS MK GE est financée majoritairement par la contribution URPS (CURPS). Par ailleurs, l'ARS nous a apporté son soutien financier dans le maintien des gardes respiratoires KinéGarde

La tenue de la comptabilité est confiée à la société comptable SOFILOR et sa vérification au cabinet VRM Expert, commissaire aux comptes.



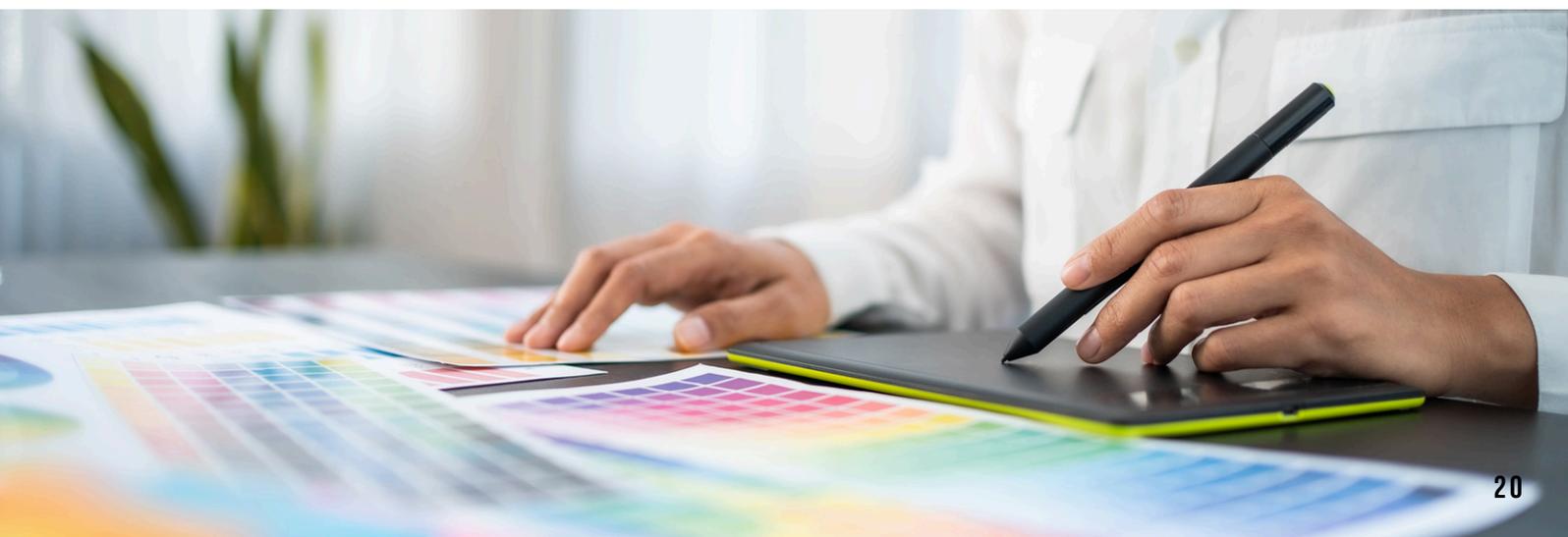
VENTILATIONS DES DÉPENSES 2023

RÉPARTITION DES CHARGES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT ET PROJETS DE L'URPS MK GE EN 2023



Répartitions 2023

- 51%** Actions menées pour les MK du GE, représentations des élus auprès des instances, communication, formation et évènements
- 30%** Salaires et charges
- 16%** Loyer, charges locatives, assurance, impôt
- 3%** Gestion administrative



REUNIONS 2023

-QUELQUES EXEMPLES-

+16

DAC

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION

Les DAC viennent en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes. Au sein d'un même territoire, le DAC regroupe plusieurs dispositifs en un interlocuteur unique.

+8

INTER URPS

GRAND EST

Les 10 URPS des professionnels de santé de la région Grand Est ont obtenu un financement de l'ARS via un CPOM, afin d'organiser en 2024 un congrès ouvert à tous les professionnels de santé libéraux.

+26

CTS

CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Renforcer la concertation de l'ensemble des partenaires (usagers, élus, professionnels de santé, institutionnels) sur les projets de santé dans la suite des Conseils nationaux de refondation (CNR) et dans l'élaboration du nouveau Schéma régional de santé (SRS) 2023-2028.

+6

COMITÉ REGIONAL CPTS

GRAND EST

Une instance de coordination créée dans le cadre de la réforme du système de santé en France. Son objectif principal est de regrouper les PS d'un même territoire afin d'améliorer la prise en charge des patients, d'optimiser les parcours de soins, et de renforcer la coordination entre les différents acteurs de la santé.

+8

COMITE DEPARTEMENTAL ESP MSP

GRAND EST

Essentiel pour la coordination et le soutien des soins primaires dans le département, le comité veille à ce que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et autres structures de soins travaillent ensemble de manière efficace, afin de garantir une qualité de soins optimale pour les patients.

LES RÉUNIONS EN 2023 (SUITE)



Vos élus vous ont représenté aux réunions et instances suivantes:

- Comité régional CPTS
- Colloque Vieillir & Bientraitance
- Responsabilité populationnelle diabète de type 2
- Sélection départementale projets MSP
- Journée Régionale Surpoids Obésité de l'Enfant et de l'Adolescent
- Conférence Nationale de Santé
- Webinaire recommandations bronchiolite
- SRA EIGS
- Appui santé Vosges
- AAPS/ADDICA
- CRSA
- Salon Rééduca à Paris
- RSSBE, Moselle Mouv', Prescri'mouv
- Soutien financier et participations à Journée de recherche de kinésithérapie de l'IFMK de Nancy
- Prix du meilleur mémoire (IFMK Reims et Nancy)
- DAC des 10 départements
- CTS -CTU - CSSM
- CSOS
- Comité de suivi du plan antichute GE
- Instance régionale PRS
- Instance tabac/addictions
- Assises régionales des urgences
- Soirée parcours de soins de la personne âgée
- ETP Grand Est
- InterURPS
- Instance Régionale de l'Activité Physique

RÉUNIONS INTERNES

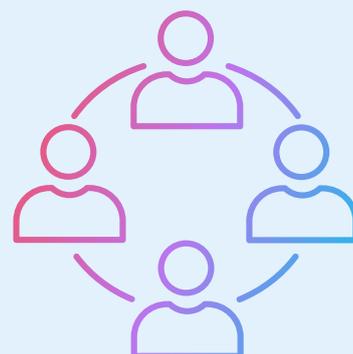
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2

RÉUNIONS DE BUREAU 3

COMMISSION DE TRAVAIL 7

COMMISSION DE CONTRÔLE 1

Réunion de bureau du 14 mars 2024



PRIX DES MEILLEURS MÉMOIRES 2023 NANCY ET REIMS



REMISE DES PRIX LE 06 JUILLET 2023 À L'IFMK DE NANCY - 1ER PRIX

Le premier prix a été remis à **Amélie POIROT** qui a réalisé un mémoire sur le thème :
« Les soins palliatifs pédiatriques oncologiques et la kinésithérapie : enquête qualitative auprès d'une Equipe Ressource Régionale en Soins Palliatifs Pédiatriques ».



REMISE DES PRIX LE 04 JUILLET 2023 À L'IFMK DE REIMS - 1ER PRIX

Le premier prix a été remis à **Léane GOUVERNEUR-CLOUET** qui a réalisé un mémoire sur le thème :
« Intérêt de la réalité virtuelle dans la rééducation des troubles de l'équilibre du patient atteint de la maladie de Parkinson »



QUESTIONNAIRES DES ÉTUDIANTS DU GRAND EST

L'URPS VOUS INVITE À SOUTENIR LES ÉTUDIANTS

**N'oubliez pas que vous avez
aussi été étudiants, et nos
futurs confrères ont besoin de
notre aide !**

**Leur travail nous permet
également d'obtenir des
évaluations récentes de notre
profession.**

ACCÈS AUX QUESTIONNAIRES:



Amélie POIROT et Corinne FRICHE

GLOSSAIRE



**RETROUVEZ
NOTRE GLOSSAIRE
COMPLET**

URPS MK GE :
Union Régionale des
Professionnels de Santé
des Masseurs
Kinésithérapeutes du
Grand Est



ARS	Agence Régionale de Santé
AAPS	Association d'appui aux professionnels de santé
CLS	Contrat Local de Santé
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CSOS	Commission Spécialisée de l'Offre de Soins
CSSM	Commission Spécialisée en Santé Mentale
CTS	Conseil Territorial de Santé
CTU	Commission Territoriale des Usagers
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
EIGS	Événements Indésirables Graves associés aux Soins
ETP	Education Thérapeutique du Patient
FIR	Fond d'Intervention Régional
HAS	Haute Autorité de Santé
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaires
PRSE	Projet Régional de Santé Environnement
RSSBE	Réseau Sport Santé Bien-Etre
SRA	Structure Régionale d'Appui

CONTACT



09 72 62 68 87



www.urpsmk.fr



secretariat@urpsmk.fr



153, rue André Bisiaux 54320
Maxéville



URPS des Masseurs-
Kinésithérapeutes du Grand-Est -
Rejoignez les 886 followers !